

Procès-verbal Séance du 19 juin 2012

Sont présents :

Messieurs Claude Détruche Maire

Pascal Uehlinger Conseiller administratif

Monsieur Fabiano Forte Président du Conseil municipal

Mesdames Katia Dietrich Anne-Marie Jaquet

Jeanne-Rose Furrer Jacqueline Tomasini

Fidelina Gomes Dias Aguigah

Messieurs Andrew Arpidone Patrick A. Gautier

Jacques Bene Marc-André Haldimann

Frédéric Binder
Philippe Calame
Enrico Castelli
Olivier Delarue
Marcel Constantin
Romain de Sainte-Marie
Marc Junet
Stephen Knörr
Alain Nicolet
Philippe Noël
Hans Rudolf Roth
Ashwani Singh

Alain Dupraz Philippe Zaugg

Excusés:

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

M. Marc Kilcher

*

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2012.
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
- 3. Communications du Conseil administratif.
- 4. Rapports des commissions.
- 5. Chemin de la Salamandre 3, 5, 7, 9

Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant la construction de 4 villas jumelles sur les parcelles 3146, 3150, feuille 30, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-12-18)

6. <u>Projet de motion</u> (point non traité lors de la séance du 15 mai 2012)

Déposé dans le délai légal par MM. Alain Nicolet et Ashwani Singh, Conseillers municipaux du groupe PLR, intitulé : « *Etendons la vidéosurveillance aux sites sensibles de la Commune »*. Discussion. Vote.

(MM-12-04)

7. <u>Projet de motion</u> (point non traité lors de la séance du 15 mai 2012)

Déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : « Pour une politique ciblée de cohésion sociale et de partenariat avec l'Etat de Genève ». Discussion. Vote. (MM-12-05)



8. Pétition

Déposée par 19 membres de la compagnie des sapeurs-pompiers demandant : « Que l'amicale soit clairement dissociée de la compagnie et que les soldes soient directement versées aux membres de la compagnie ». Discussion. Vote. (RM-12-02).

- 9. Demande d'un crédit de CHF 171'000,- pour le renouvellement de l'éclairage sportif du terrain A au stade des 3 Chêne. Discussion. Vote. (DA-12-19)
- 10. Demande d'un crédit d'étude de CHF 77'000,- en vue de l'assainissement du bruit routier communal. Discussion. Vote. (DA-12-20)
- 11. Projets de délibération.
- 12. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Jacqueline Tomasini, MM. Andrew Arpidone, Philippe Calame et Fabiano Forte, Conseillers municipaux du groupe PDC intitulé: « Pour la création d'un mémento des familles ». Discussion. Vote. (MM-12-06)
- 13. Propositions du Conseil administratif.
- 14. Questions écrites.
- 15. Propositions individuelles.

*

Avant d'ouvrir la séance M. Forte, Président, rend hommage à M. Jean-Claude Zogg, ancien maire, décédé le 30 mai dernier dans sa 75^{ème} année :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux

Nous avons appris avec tristesse le décès, dans sa 75ème année, de M. Jean-Claude ZOGG,

- Conseiller municipal de 1983 à 1995,
- Conseiller administratif de 1995 à 2003,
- Maire en 1997/98 et 2001/02.

Elu Conseiller municipal sur les bancs du parti radical en 1983, M. ZOGG exerça son mandat durant 3 législatures.

Il fut Président du Conseil municipal et Président de la commission des Finances.

A sa famille, à qui un courrier de notre Conseil a été adressé, ainsi qu'à ses proches nous redisons toute notre sympathie.

Pour honorer sa mémoire, je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux d'observer quelques instants de silence.



A l'ouverture de cette séance j'adresse mes salutations toutes particulières à M. Pierre Losio, Président du Grand Conseil, à M. Gabriel Barrillier, vice-président du Grand Conseil et Mme Maria Anna Hutter, sautier du Grand Conseil.

Pendant son année de présidence M. Losio a souhaité rencontrer les Conseillères et Conseillers municipaux du Canton. Ce soir, nous avons l'honneur de le recevoir et je lèverai la séance à 21h. pour quelques instants afin que nous puissions avoir un échange avec ces représentants du Parlement cantonal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2012

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2012 est accepté à la majorité par 21 voix « pour » et 1 abstention.

Arrivée de Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

- M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les informations et courriers suivants :
- 2.1. Nous souhaitons la bienvenue à Matteo fils de notre collègue et ancien Président, M. Enrico Castelli.

2.2. <u>Démissions du Conseil municipal au 7 juin 2012</u>

2.2.1 Mme Danielle Villette, Conseillère municipale du groupe MCG

Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Secrétaire général,

L'année de législature qui vient de se terminer a été très enrichissante du point de vue du fonctionnement des dossiers de la commune ainsi que des rencontres humaines.

Malheureusement, une récente réorganisation parmi les membres de mon parti obère fortement l'avenir tel que je l'avais prévu pour ma commune.

Après mûre réflexion, j'ai décidé de ne pas poursuivre mon engagement au sein du Conseil municipal et vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif pour leur compréhension et leur gentillesse.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.



2.2.2 M. Jean Villette, Conseiller municipal du groupe MCG

Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Secrétaire général,

La première année de législature 2011-2015 a vu l'entrée du MCG au sein de la commune de Thônex. Cela faisait 3 années qu'en tant que Président et Chef de groupe je préparais activement ce moment avec mon épouse nous avons ainsi pris une place légitime sur l'échiquier politique communal.

Au-delà des divergences politiques, mes «adversaires» ont su m'accueillir avec bienveillance et sympathie, créant des liens humains que j'ai beaucoup appréciés et je leur en suis reconnaissant.

Il y a quelques temps, des candidats ambitieux ont sollicité vouloir prendre la relève. Je leur cède volontiers la place et je décide de vous donner ma démission avec effet immédiat.

J'adresse mes sincères remerciements à tout le Conseil municipal, aux élus du Conseil administratif, au Secrétaire général de la Mairie et à tous ses collègues pour la qualité des relations que nous avons entretenues ainsi que pour le travail complexe et irréprochable réalisé pour la population thônésienne. L'avenir de notre commune est entre de bonnes mains.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

M. le Président informe que le service des votations et élections a pris contact avec premiers « viennent ensuite » de la liste MCG pour le remplacement de Madame Danielle Villette et de Monsieur Jean Villette.

2.3. <u>M. Souhail Mouhanna, Président de l'AVIVO, courrier du 15 mai 2012, concernant les prestations sociales communales aux rentiers AVS/AI à revenus modestes</u>

<u>Concerne</u>: prestations sociales communales aux rentiers AVS/AI à revenus modestes

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous le savez, les rentes AVS/AI constituent le socle de notre système de retraite. Elles sont malheureusement trop modestes et insuffisantes, d'où les prestations complémentaires fédérales et cantonales AVS-AI. Pourtant, pour de nombreuses personnes, ces prestations ne suffisent pas pour bénéficier de conditions de vie décentes. Il en ressort qu'une aide communale est justifiée, même si elle est modeste.

C'est ainsi que la ville de Genève accorde, depuis une trentaine d'années, une prestation financière communale dont le montant actuel est de CHF 185.- par mois pour une personne seule et de CHF 265.- pour un couple, pour autant qu'ils soient bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales octroyées par le SPC (ex-OCPA).

A ce sujet, le Conseil d'Etat, dans des lettres adressées aux communes, avait prétendu, à tort, qu'elles n'avaient pas le droit d'accorder des aides communales aux rentiers AVS/AI de condition modeste. Malheureusement, plusieurs communes avaient obtempéré aux injonctions du Conseil d'Etat et supprimé leurs aides.



Dans son arrêt du 26 juillet 2011 la Cour de Justice, Chambre administrative, s'est prononcée sur le fond en contredisant le Conseil d'Etat et en concluant que les communes avaient parfaitement le droit d'accorder des aides complémentaires. En effet, la loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI du 28 mars 2006 a confirmé que les communes sont autorisées à accorder des prestations sociales supplémentaires aux rentiers AVS/AI qui ont obtenu des allocations cantonales.

Par ailleurs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté un nouveau règlement relatif aux prestations de cette commune, que nous vous transmettons en annexe à titre d'information. Ce règlement est entré en vigueur.

Nous espérons vivement que votre commune utilise le droit, ainsi confirmé par la Chambre administrative, pour accorder de telles prestations aux personnes de condition modeste.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

ainsi que la réponse du Président en date du 8 juin 2012 :

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 15 mai dernier et vous informons que ce dernier sera porté à l'ordre du jour sous les « communications du Bureau » lors de la prochaine séance du Conseil municipal le 19 juin 2012.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

2.4. <u>Mme Pascale Kernen, courrier du 3 juin 2012, concernant une copie d'un courrier adressé à Direction générale de la mobilité</u>

<u>Concerne</u>: pose d'un panneau d'interdiction de circulation dans la deuxième partie du chemin des Mésanges à Thônex.

Monsieur,

Nous sommes propriétaires des villas bordant la deuxième partie du chemin des Mésanges (à partir des N°22 et 25). Cette partie du chemin est privée, comme nous l'a confirmé M. Fortuna, de la mairie de Thônex. C'est pourquoi nous sollicitons de votre part la pose, au niveau de l'intersection avec le chemin du Petit-Bel-Air, d'un panneau « circulation générale interdite, riverains autorisés ».

Nous avons constaté que des automobilistes stationnent toute la journée au chemin des Mésanges, le long du trottoir (devant les N°25 à 29) ou sur la bande herbeuse (devant les N°31 à 57). Nous avons par ailleurs appris que la commune de Chêne-Bourg a l'intention de mettre en zone bleue les places de parc de la commune. Nous craignons que notre chemin privé devienne rapidement un parking pour pendulaires. Voilà pourquoi nous avons rencontré MM. Fortuna du service technique de la Mairie et Badertscher de la police municipale qui ont donné un préavis favorable à l'installation de ce panneau.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.



ainsi que la réponse du Président en date du 8 juin 2012 :

Chère Madame,

J'accuse réception de votre courrier daté du 3 juin ainsi que de son annexe dont le contenu a retenu ma meilleure attention.

Le Bureau du Conseil municipal sera nanti, par mes soins lors d'une prochaine séance, du contenu de votre courrier destiné à la Direction Générale de la Mobilité (DGM). A noter que le Conseil municipal n'a pas compétence pour agir dans pareille situation.

En vous remerciant de votre envoi et de l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous prie de recevoir, chère Madame, mes meilleures salutations.

2.5. Courriers aux associations thônésiennes

M. le Président a envoyé le courrier suivant aux associations thônésiennes :

Madame, Monsieur,

Ainsi que j'ai pu l'indiquer lors de mon allocution du 15 mai dernier : « La commune est fondamentale pour nos Institutions car elle est l'espace territorial le plus proche de chacune et de chacun et de ses réalités quotidiennes. ».

Fort de ce constat, je tenais à vous indiquer que je demeure à votre disposition, ainsi que l'ensemble du Bureau du Conseil municipal, si vous souhaitez que nous participions à l'une ou l'autre de vos manifestations ou assemblées afin d'aborder toute problématique que vous souhaiteriez nous exposer, étant bien entendu que l'action de notre Conseil s'inscrit dans le parfait respect de la séparation des pouvoirs et dans le cadre des compétences de chacune des Autorités qui les exerce.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations ainsi que mes vœux dans l'accomplissement de vos tâches, elles aussi, de proximité.

2.6. <u>Mmes Diallo, Gomes Dias et Sermet de l'association « Caravane des</u> sans-emplois », courrier du 21 mai 2012 :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au nom de la Caravane des sans-emplois, association que nous venons de créer, nous nous permettons de vous faire part de nos préoccupations et de nos interrogations. Nous soutenons toutes celles et ceux domiciliés à Genève et dans les environs, payant leurs impôts, bénéficiant des qualifications nécessaires et ne parvenant pourtant pas à trouver un emploi.

C'est le cas des trois soussignées : infirmière diplômée, assistante en soins et santé communautaire avec droit de pratique, aide-soignante qualifié/aide familiale, domiciliées sur les Trois-Chêne où sept EMS sont pourtant : Coccinelle, Eynard-Fatio, Marronniers, Méridienne, Mona, Prieuré et Vallon, sans oublier l'hôpital des Trois-Chêne et la Clinique des Grangettes. Dans l'incapacité de trouver un emploi sur Genève, nous nous trouvons dans l'obligation, comme de nombreux sans-emploi du canton, de rechercher un emploi dans le canton de Vaud.



Nous ne faisons pas le poids face à nos adversaires, donc nous avons accepté notre sort avec dignité. Nous avons observé cette situation depuis plusieurs années, pour certaines d'entre nous depuis plus de vingt ans, et nous nous sommes rendues compte que la situation se dégrade de plus en plus.

Nous sommes sidérées et consternées par le fait que personne ne se soucie des conséquences que cela peut avoir sur notre planète. Croyez-nous, Mesdames et Messieurs, quand on se retrouve sans emploi, sans chômage ni autre subside, le seul endroit où l'on se sente respecté, accepté sans être jugé, c'est dans la nature. Nos forêts et nos rivières nous ont permis de continuer à rêver, à penser que des jours meilleurs sont à venir. Nous attirons votre attention que la protection de la planète doit être la logique de tous nos raisonnements et de toutes nos activités de la vie quotidienne ; et cela doit s'appliquer également au monde de l'emploi. En sachant ce que les émissions de CO² et les particules fines causent comme dégât à l'environnement et son impact sur la santé des êtres humains auquel on attribue des milliers de morts dans le monde, comment justifier que de nombreux employés laissent leur place de travail vacant dans leur lieu de résidence uniquement pour gagner plus à Genève. Combien de temps encore allez-vous soutenir cette situation « de dépenser plus de CO² pour gagner plus d'argent ». La planète ne peut plus attendre. On demande aux autres de faire des efforts mais quand il s'agit de nos amis les règles ne sont plus les mêmes.

Aujourd'hui il est prouvé que le changement climatique dramatique que nous vivons est dû aux activités humaines. Continuer à encourager de telles activités polluantes revient à se tirer une balle dans le pied. Prenons soin de notre environnement pour pouvoir garantir l'avenir de nos enfants.

Notre planète c'est comme une pièce ; on ne peut pas en inonder une partie en pensant que notre côté de la pièce va être épargné par l'inondation. Sortir du nucléaire sera positif pour la nature si nous privilégions les emplois de proximité. D'où notre interrogation que nous aimerions partager avec vous. Alors que l'écologie préoccupe de plus en plus nos autorités, comment est-ce possible de justifier de longs déplacements de soignants de ces sept EMS alors que des habitantes diplômées et expérimentées des Trois-Chêne voient leur dossier de candidature écarté ou refusé. Libre circulation ne doit pas signifier libre destruction de la planète.

Nous proposons que dans le monde de l'emploi le principe du pollueur-payeur soit appliqué aussi bien à l'employeur qu'à l'employé. Ces recettes reviendront aux communes ayant subi ces émissions de CO².

Nous souhaiterions pouvoir partager avec vous ces préoccupations en étant auditionnées par une commission du Conseil Municipal. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, et dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

- M. Forte : ce projet sera transmis aux membres de la commission Sociale pour examen.
- 2.7. A 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour la troisième fois, me voici Maire de notre Commune.

Il est coutume de prononcer quelques mots à cette occasion et surtout de vous démontrer toute ma motivation à remplir cette mission confiée par les Thônésiennes et Thônésiens.

En premier lieu je tiens à remercier pour sa compréhension ma famille, principalement ma compagne à qui j'accorde souvent une présence inversement proportionnelle à mon mandat politique.

Merci surtout à ma famille politique pour son soutien constant et infaillible. Devrais-je plutôt dire, ma nouvelle famille politique, puisque j'ai le plaisir de former avec Pascal, le premier tandem, élu, de magistrats communaux PLR à Thônex.

Cette prochaine année s'annonce passionnante dans plusieurs de mes dicastères.

Sportivement:

- la mise en place d'une collaboration efficace entre le Canton, la Ville de Genève et les communes pour doter notre canton d'installations complémentaires et performantes pour nos sportifs et de leur assurer un meilleur soutien financier.
- Pour notre centre sportif, la concrétisation d'un partenariat privépublic avec la construction de la nouvelle halle de curling.

Travaux – Bâtiment :

- La période 2012-2013 va permettre à de nouveaux communiers de prendre possession des quelque 200 appartements dans le cadre du PLQ Etienne-Chennaz.
- Dans le même temps, nous assisterons au démarrage du projet de construction des 110 appartements du PLQ Clair-Val.

Tout ceci avec également en marge, l'intérêt communal pour le futur PLQ Miribel.

Ces deux premiers PLQ initiés par la Commune ou par sa Fondation, réalisés pour le premier cas par des privés et le deuxième très certainement par la Fondation, cela démontre la vitalité de notre commune dans le dossier du logement, résultats très souvent mal relayés ou méconnus par une certaine presse. Avec plus de 150 millions injectés dans le secteur de la construction, nous attendons avec une certaine confiance les comparaisons cantonales et communales dans ce domaine. Dans le cadre de nos relations cantonales, je m'engagerai avec ferveur pour améliorer les contacts Canton-Commune.



Le futur Plan Directeur 2030, dans l'intérêt de tous et surtout dans celui de nos enfants, mérite un meilleur traitement et surtout un partage des connaissances du terrain.

Pour terminer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je me réjouis de collaborer avec votre Conseil, ceci toujours dans la même devise favorable à nos citoyennes et citoyens : « *Thônex une ville - Thônex une équipe »*.

3.1.1 Police municipale

Madame Nathalie Lacombe a été nommée au 1^{er} juillet 2012 remplaçante du chef de poste avec le grade de sergente.

Les rétrocessions financières concernant les contraventions, suite aux amendes d'ordres établies par nos APM et non payées, font l'objet d'une nouvelle disposition et d'un nouveau logiciel permettant d'identifier très clairement 75% des auteurs d'infractions à la LCR. Le recouvrement sera donc plus rapide. Nous avons obtenu pour les amendes antérieures au 31 décembre 2011 une somme de CHF 66'000,-.

3.1.2 Tri des déchets

Pour 2011; nous sommes à 43,6% de taux de recyclage des déchets; la moyenne cantonale se situe à 41,4%. Ces chiffres qui sont en augmentation pour notre commune prouvent que des efforts ont été faits.

Malheureusement, malgré la mise en place d'infrastructures, de séances d'information depuis une année, les résultats pour le centre urbain de notre commune ne sont franchement pas satisfaisants.

Dès le 1^{er} juillet, le Conseil administratif a décidé d'une application beaucoup plus stricte du règlement communal et nous n'hésiterons pas à intervenir auprès des personnes qui ne le respectent pas.

3.1.3 Chemin des Deux-Communes

Je dois vous annoncer un dépassement concernant le crédit pour la mise en séparatif au chemin des Deux-Communes.

Ce crédit de CHF 237'000,- voté au mois de juin 2011 de manière urgente, car il s'agissait de profiter de la mise en place du chauffage à distance, a été demandé sur la base d'une seule estimation et, à l'ouverture des soumissions, nous nous sommes trouvés avec une hausse d'environ 10%. Ensuite nous avons validé un montant complémentaire pour la réfection totale du chemin des Deux-Communes. Suite à ces deux éléments le budget va certainement être dépassé de 22 à 23%.



3.1.4 Servette FC

Le Conseil administratif a participé à l'opération du « Mur virtuel » en achetant une brique d'une valeur de CHF 1'000,- pour assainir les finances de ce club genevois et lui permettre d'obtenir sa licence pour la saison à venir.

3.1.5 Tournoi de football des élus

Notre équipe thônésienne a été éliminée en demi-finale par celle du Grand Conseil.

3.2. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

J'ai le plaisir de remettre un cadeau de la part du Conseil administratif à M. Enrico Castelli pour la naissance de son fils Matteo.

3.2.1 <u>Ecoles</u>

Le Conseil administratif a décidé d'investir dans l'achat de baudriers de sécurité fluorescents pour les 1P et 2P pour la rentrée prochaine. Cette opération se mène en collaboration avec le TCS qui financera en partie l'achat de cet équipement.

3.2.2 Petite enfance

La Fondation en faveur de la jeunesse va prochainement ratifier une nouvelle convention collective de travail en adhérant à la Fédération des institutions de la petite enfance genevoise suburbaine. Nous allons donc rejoindre les 40 membres de cette fédération.

3.2.3 CEVA

A la base de ce projet, en 2004, on nous avait montré de magnifiques images avec le train enterré et au-dessus une très belle image de la voie verte avec des piétons, des cyclistes, un peu de mobilier urbain. Au vu de ce qui a été récemment présenté aux Conseillers administratifs des Trois Chênes nous avons décidé de ne plus parler de voie verte mais de friche verte, car les seuls équipements qui vont être mis en place par l'Etat seront des arbres, quelques biotopes à titre de compensation et le reste sera un chemin en grave.

Si nous voulons améliorer cette situation il suffit donc de payer une somme estimée à environ CHF 2'500'000,-. Inutile de dire que nous avons été très surpris et mécontents.

3.2.4 Vélib

Ce projet cantonal avait initialement pour but que l'investissement se fasse au niveau des communes et que le fonctionnement soit lié à l'Etat et aux TPG. Compte tenu des difficultés financières, un remaniement a été opéré et il a été décidé que le déficit de fonctionnement serait partagé à tiers égal entre les trois entités.



L'investissement pour l'ensemble des stations se chiffre à CHF 11'400'000,- et nous cédons immédiatement ces investissements à la société TPG Vélo SA. On remarque dans cette façon de procéder qu'il y a clairement un transfert de charges aux communes et certaines d'entre elles commencent à mettre les pieds au mur car sur ce type de projet on paie et nous n'avons pas grand-chose à dire. En plus, on nous fait comprendre que l'on ne doit pas se retirer du projet car cela pouvait préjudicier l'ensemble de ce réseau de vélos.

Une délibération vous sera présentée cet automne et nous vous laisserons le choix d'éventuellement l'amender.

3.2.5 <u>Fusion des compagnies des sapeurs-pompiers des Trois Chêne</u>

Le Conseil administratif a relancé cette discussion lors d'une réunion avec Conseillers administratifs de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg et cette dernière commune a clairement décidé de ne pas entrer en matière sur cette proposition.

3.2.6 CMNET

Les résultats du sondage donnent une majorité de réponses satisfaisantes. Une personne n'est pas satisfaite mais cela ne concerne pas le fonctionnement mais plutôt l'éthique de cette utilisation.

Les remarques seront transmises au SIACG afin qu'il puisse en tenir compte, dans la mesure du possible, pour les versions futures.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

- 4.1. <u>Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, rapport de la séance du 22 mai 2012 :</u>
 - 1. Nous avons auditionné les directeurs des écoles thônésiennes à l'école Marcelly.

Ecoles Adrien-Jeandin et Bois-Des-Arts:

Mme Peyron directrice de ces deux écoles qu'elle dirige depuis août 2011 et où elle est responsable de 43 collaborateurs. Elle explique qu'en 2008 à l'école du Bois-Des-Arts elle avait souhaité créer une relation de proximité élèves et parents mais avec cette grande structure cela est devenu beaucoup moins facile; toutefois, le contact sur le terrain est toujours bon. Il a fallu fermer une classe dans chaque école le nombre d'inscriptions ayant diminué par rapport aux années précédentes.

Le Conseil des classes se réunira en juin avec le parascolaire. Pour la prochaine rentrée scolaire les personnes intéressées et ayant un projet très intéressant pour des activités musicales peuvent poser leurs candidatures car une classe sera créée au Bois-Des-Arts afin de mettre en place un orchestre.



Ecole du Pont-Bochet :

Mme Desjacques-Privato directrice de l'Ecole du Pont-Bochet depuis 4 ans, ainsi que de celle de Puplinge. Pont-Bochet a 5 classes et elle est responsable d'une dizaine de collaborateurs. Ici aussi le nombre d'élèves a diminué. Dans cette école le travail est facile et agréable. A la rentrée scolaire elle va changer de commune et d'établissement, c'est M. Forgnone actuellement directeur de l'école Marcelly qui reprendra en plus la direction de Pont-Bochet. L'école fêtera le 8 juin 2012 ses 40 ans d'existence. A 18h.30 débuteront les prestations des enfants qui seront suivies d'un repas multiculturel.

- M. Uehlinger informe que l'école du Pont-Bochet sera rafraîchie prochainement.

Ecole Marcelly:

M. Forgnone explique que la semaine précédent cette commission à Marcelly il a été organisé une fête multiculturelle très sympathique. Les parents sont venus, le soir, très nombreux. Les élèves ont présenté des spectacles et un buffet canadien avait été organisé. Ambiance très conviviale.

M. Forgnone espère que lorsque les écoles Marcelly et Pont-Bochet seront réunies il pourra maintenir cette convivialité. Faire fonctionner l'ensemble sera un défi pour la rentrée prochaine.

Il profite de cette commission pour exprimer son étonnement de voir l'établissement s'abîmer aussi vite, des fissures apparaissent déjà alors que l'école est en fonction depuis 4 ans seulement.

Il trouve le préau trop petit pour le nombre d'élèves : il essaie de décaler les récréations mais ce n'est pas toujours facile. Il aurait aimé faire supprimer les bacs pleins de mauvaises herbes se trouvant à l'arrière du bâtiment et créer un espace pour les élèves, toutefois il doit reconnaître que la surface actuelle correspond au minimum légal, M. Forgnone comprend donc la position de la Commune.

- M. Uehlinger précise concernant l'école Marcelly que le Conseil administratif a des positions assez tranchées concernant l'architecte car effectivement il y a des choses qui ne vont pas. Il y a également le sol de la crèche qui pose problème. L'affaire est entre les mains d'un avocat.

En ce qui concerne le préau M. Uehlinger informe que ce dernier correspond à ce qui est exigé.

La séance est levée à 19h.10 et la visite de l'école Marcelly se fait après la séance.

2. Visite des locaux des Bout'Choux

En présence de Mme Muller-Gysler qui explique l'occupation de ces derniers. Les enfants viennent le matin, ou l'après-midi, environ 25 enfants matin et après-midi. Sur les 25 il y a 12 langues parlées différentes, ce qui pose parfois certains problèmes. Les enfants venant le matin mangent sur place afin de ne pas décaler leurs horaires, les repas sont servis par les restaurants scolaires.

3. Divers:

M. Uehlinger informe qu'environ 150 élèves des classes 1P recevront un baudrier afin qu'ils soient visibles le long des routes et lorsqu'ils traversent. L'équipement sera cofinancé par le TCS. Le Conseil administratif prélèvera le montant à sa charge du budget à sa disposition.

N'ayant plus de divers M. Uehlinger informe qu'une petite collation attend toutes les personnes présentes à l'école Marcelly.



4.2. <u>Mme Anne-Marie Jaquet, vice-présidente en remplacement de M. Fabiano Forte, Président du Conseil municipal, rapport séance du 29 mai 2012 :</u>

1. Antenne citoyenne

Après la présentation du projet pilote de l'Antenne citoyenne par des intervenants du DCTI, M. Decrey nous informe que Thônex est une commune test dans ce domaine ce qui fait que ce projet est financé par le Canton.

2. « Message aux parents Pro Juventute »

Présentation d'un concept de collaboration avec la commune par Mme Sigrid Raetzo, responsable de diffusion pour la Suisse romande.

Mme Raetzo nous a présenté une revue mensuelle de soutien au 1er enfant qui serait financé par la commune ce qui représente environ 60 familles par année à Thônex. Après discussion nous avons demandé des informations complémentaires à M. Decrey. La décision sera prise à la prochaine séance.

3. Correspondance

Echange de courriers suite à l'audition de l'Association Cap Loisirs. Le Président nous fait remarquer que tout le monde a reçu le courrier et en a pris acte.

4. Divers

- M. Decrey informe que la commune a engagé 2 TSHM à 50%. Ils travaillent en collaboration avec les TSHM des 3 Communes. Thônex a mis à leur disposition un bureau à la villa Vincent.
- Pour répondre à la question d'un commissaire, M. Decrey informe que l'association représentée par la famille Chenu sera auditionnée en septembre.

4.3. <u>M. Frédéric Binder, Président de la commission relative aux Communaux d'Ambilly, rapport séance du 12 juin 2012 :</u>

La sous-commission s'est réunie le 12 juin 2012 en présence de :

- MM. Pascal Uehlinger et Claude Détruche, Conseillers administratifs, ainsi que de M. François Fortuna, secrétaire général adjoint.

Ont été reçus les différents intervenants du projet MICA, soit principalement :

- MM. Marcellin Barthassat, Pierre Bonnet, architectes,
- M. Yannos Ioannidès (C2I-Batima Suisse SA, maître d'ouvrage),
- M. Robert Mamillen, ingénieur (bureau edms)
- M. Stéphane Thiébaud (chef de projet au DCTI).

Les intervenants ont procédé à un point de situation général du projet depuis l'entrée en force du PLQ. Dans une présentation que vous retrouverez prochainement sur CMNET, les sujets suivants ont ainsi été abordés :

- études et procédures en cours concernant les travaux d'aménagement routiers ;
- méthodologie adoptée depuis 2007 (Plan Directeur de Quartier) ;
- principaux acquis du PLQ;
- les potentialités et mise en œuvre du PLQ ;
- le développement et l'évolution du projet, entre autres sur les sujets suivants : gestion des eaux, enjeu environnemental du mail central, sécurité, proximité parking-commerces, économies d'entretien, de gestion et de maintenance.

Cette séance marathon de 3h30 s'est achevée par un vote positif de la souscommission, confirmant l'évolution positive que prend le projet tel qu'il nous a été présenté.



- M. le Président rappelle aux Présidents de commission l'article 75, alinéa 3 du règlement du Conseil municipal qui stipule que :
- Le procès-verbal fait l'objet d'un rapport au Conseil municipal par le Président de la commission, il n'est donné lecture que des conclusions.

5. Chemin de la Salamandre 3, 5, 7, 9

Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25% et 40%) concernant la construction de 4 villas jumelles sur les parcelles 3146, 3150, feuille 30, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-12-18)

M. Claude Détruche, Maire : c'est le dossier habituel comme pour toutes les dérogations qui dépassent un taux d'utilisation du sol au-dessus de 30%. Il incombe donc au Conseil municipal de donner son préavis. Dans le périmètre concerné d'autres dérogations ont été admises et le Conseil administratif vous propose de préaviser favorablement à cette demande.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, lettre b) de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu la demande en autorisation de construire DD 105005 sur les parcelles N°3146 et 3150, feuille 30, du cadastre de la commune de Thônex, déposée le 10 mai 2012 au département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par les mandataires : Mme A. Baraldi et M. T. Manias, architectes, relative à la construction de 4 villas jumelles au chemin de la Salamandre N°3, 5, 7 et 9,
- Vu la surface des constructions exprimée en m² de plancher, qui excède les 25% de la surface de la parcelle,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

accepte

1. D'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction de 4 villas jumelles au chemin de la Salamandre N°3, 5, 7 et 9, sur les parcelles N°3146 et 3150, feuille 30, de la commune de Thônex, sise en zone 5, avec indice d'utilisation du sol de 33,3%.



Au vote:

- la dérogation est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité
- 6. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Alain Nicolet et Ashwani Singh, Conseillers municipaux du groupe PLR, intitulé: « Etendons la vidéosurveillance aux sites sensibles de la Commune ». Discussion. Vote.

 (MM-12-04) (point non traité lors de la séance du 15 mai 2012)
 - M. Nicolet, signataire, donne lecture du projet :

Exposé des motifs :

Suite au Projet de délibération sur la vidéosurveillance (DM-09-01) voté à une large majorité lors de la séance du Conseil municipal de Thônex du 3 mars 2009, cette problématique a fait l'objet d'une analyse par le Conseil administratif, puis d'une présentation et d'une discussion en commission des Sports, sécurité, police et militaire en date du 27 août 2009, à l'issue de laquelle, à une large majorité également, les commissaires ont voté en faveur d'un projet d'installation de caméras de surveillance dans une enceinte précise, à savoir l'Ecole Adrien-Jeandin, ceci à titre d'expérience pilote. Ce projet a également été confirmé par un vote en commission des Finances le 17 septembre 2009, puis intégré au budget 2010 et mis en place en cours d'année.

Le bilan de cette expérience pilote est très positif. En effet, ces caméras ont notamment permis d'ouvrir des enquêtes et d'identifier plusieurs individus responsables de déprédations, de vols, d'introductions furtives, de stores endommagés ou de tags. L'installation de caméras sur ce site a également entraîné une nette baisse des incivilités.

Forts de cette expérience pilote, nous proposons qu'elle soit désormais étendue à d'autres sites sensibles du domaine public communal, à savoir le périmètre des bâtiments de la Mairie, l'école du Bois-Des-Arts et le périmètre de l'école et de la crèche de Marcelly, qui subissent régulièrement d'importantes déprédations. Il serait également judicieux de compléter le système actuellement en place à l'Ecole Adrien-Jeandin par l'ajout de caméras permettant d'éliminer quelques "angles morts" résiduels et d'assurer la surveillance de la totalité du périmètre. Par ailleurs, nous invitons le Conseil administratif à étudier l'opportunité d'inclure des sites supplémentaires du domaine public communal ainsi que des sites sensibles faisant partie des lieux publics sur domaine privé, tels que la Place de Graveson, pour lesquels la pose de caméras nécessite l'accord des propriétaires concernés.

Nous invitons les membres du Conseil municipal à soutenir cette motion, qui va dans le sens d'une amélioration de la sécurité dans notre commune.

Considérants:

- Vu le Projet de Délibération DM-09-01 sur la vidéosurveillance voté parle Conseil municipal de Thônex le 3 mars 2009,
- Vu le vote de la Commission Sport, sécurité, police et militaire du 27 août 2009,
- Vu le vote de la Commission des finances du 17 septembre 2009,
- Vu que la pose de caméras de surveillance dans le périmètre de l'école Adrien-Jeandin a été réalisée à titre d'expérience pilote,



- Vu que cette expérience peut aujourd'hui être considérée comme largement positive,
- Vu l'insécurité et les importantes déprédations dont sont l'objet d'autres sites du domaine public communal ainsi que certains sites publics sur domaine privé,
- Vu que les économies réalisées sur les remplacements et les réparations des équipements vandalisés permettent largement de financer le coût d'un système de vidéosurveillance,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier au plus vite :

- 1. une extension de la vidéosurveillance au périmètre des bâtiments de la Mairie, à l'école du Bois-Des-Arts et au périmètre de l'école et de la crèche de Marcelly;
- 2. l'opportunité d'étendre éventuellement la vidéosurveillance à d'autres sites du domaine public communal;
- 3. la possibilité d'obtenir l'accord des propriétaires de la Place de Graveson, et éventuellement ceux d'autres lieux publics sensibles sur domaine privé, en vue d'y installer un système de vidéosurveillance.

La discussion est ouverte :

M. de Sainte-Marie : nous sommes face à un choix où cette motion pousse à opter à une solution que je pourrais qualifier de facile et qui ne fait que de déplacer le problème. D'une part, ce genre d'équipement est relativement cher et présente certains problèmes techniques tels que des angles morts. D'autre part, pour reprendre les propos de M. Uehlinger qui avait dit lors d'une séance : « ..investir CHF 1,- dans le sport ou la culture c'est économiser CHF 10,- dans le social... ». Il en est de même pour la sécurité car ces systèmes de surveillance sont là pour traquer des jeunes qui traînent dans la rue et qui commettent de petits délits. Investissons dans la culture et dans le sport plutôt que dans des caméras !

Il faudrait également remettre dans les enjeux politiques la notion de la réappropriation de l'espace public, ce n'est pas en mettant des machines, des caméras que nous allons redonner envie à nos citoyens de venir fréquenter les espaces collectifs thônésiens.

M. Knörr, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Une fois de plus, le PLR braconne sur la terre sécuritaire de l'UDC. Nous ne leur en tiendrons pas rigueur, le but ce soir n'étant pas de refaire l'entier du débat.

Pour accomplir ne serait-ce que les missions de base que la Constitutions et les lois confient aux forces de l'ordre, il manque à Genève 200 gendarmes, une centaine d'APM et le même nombre de garde-frontière. Les chiffres prennent encore l'ascenseur si on aborde la problématique d'une ville abritant des organisations internationales.

Il faut une année pour former un Gendarme, six mois pour les APM et trois ans pour un garde-frontière. Tous ces corps ont des problèmes récurrents de recrutement et peinent à remplir les bancs de leurs écoles. Sans compter que leurs budgets servent souvent d'exutoires à une gauche passéiste adepte du : « tout le monde il est beau tout le monde il est gentil ».



Que faut-il alors faire en attendant que les effectifs soient complets ? Restez les bras croisé ? Non ! Si les caméras ne sont pas une panacée, elles représentent toutefois un apport sécuritaire non négligeable.

Le groupe UDC soutient donc cette motion.

M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom du groupe VI-VE :

Je vais soulever quatre points différents à cette problématique qui nous intéresse tous :

Les motionnaires évoquent un bilan « très positif ». Il convient de souligner que ce bilan était oral, nous ne partageons pas cet avis car l'expérience-pilote d'Adrien-Jeandin n'a malheureusement donné lieu à aucun rapport écrit, ni chiffré. Il est donc sujet à interprétation.

Par ailleurs, de l'aveu même du responsable des APM (procès-verbal de la commission de la Sécurité du 4 octobre 2011, p.13), il est « difficile de faire des estimations ». Pour pouvoir évoquer un bilan sérieux de cette expérience et tirer des conclusions suffisamment précises et irréfutables, il faudrait pouvoir analyser l'évolution de la délinquance dans le secteur surveillé sur une période beaucoup plus longue que les 18 mois en question.

Deuxièmement un rappel, il y a deux ans lors d'une conférence organisée à l'école du Bois-Des-arts avait permis à des experts de haut niveau de s'exprimer sur le sujet et on pouvait tirer comme bilan que c'était positif au début et beaucoup moins par la suite. Pourquoi ? Parce que les voyous s'adaptent, se déplacent, se couvrent le visage, etc. J'en veux pour preuve les millions de caméras qui ont été posées un peu partout en Grande-Bretagne, sans empêcher les voyous de poursuivre leurs délits.

Conclusions de ce débat : les caméras de surveillance peuvent être positives à deux conditions :

- Qu'elles soient accompagnées d'autres mesures participant d'un concept global de la sécurité;
- Qu'elles soient placées dans des lieux bien déterminés, généralement clos tels que des parkings souterrains. Votre motion ne remplit pas ces deux conditions.

Troisième point petite réflexion philosophique entre l'homme et la machine. D'un côté, notre époque fait une confiance aveugle dans les machines. Grâce à des machines de plus en plus perfectionnées, on croit pouvoir résoudre les problèmes de notre société. D'un autre côté, on se plaint que notre société se déshumanise. Jacques Ellul, un grand penseur protestant, a fort bien dénoncé la société technicienne, qui submerge la personne humaine et la déshumanise - et il ne connaissait pas encore la vidéosurveillance car il est mort dans les années 90 !

Si nous voulons humaniser notre société, nous devrions sortir de cette schizophrénie et ne pas nous jeter à corps perdu dans des solutions technologiques, surtout lorsqu'elles visent à renforcer la surveillance et à développer « l'espionnite » de tout un chacun. A travers nos démarches bancaires, nos communications par téléphones mobiles ou sur la route, nous sommes de plus en plus surveillés par des machines. « Big Brother » est à l'œuvre; faut-il vraiment en rajouter? Ne devrions-nous pas réfléchir un peu avant d'augmenter les moyens techniques d'une surveillance qui, en fin de compte, réduit notre liberté individuelle de nous déplacer sans que quelqu'un vous surveille.

Dernier point une réflexion sur les caméras elles-mêmes, nous ne sommes pas systématiquement contre l'installation de caméras de surveillance. A nos yeux, celles-ci se justifient certainement en des lieux déterminés tels que les bancomats ou les parkings, surtout souterrains.



Nous pourrions donc étudier la possibilité d'installer des caméras de surveillance en des lieux précis de la commune, à condition que cette technologie ne soit qu'un élément d'un éventail de mesures complémentaires. Mais demander d'installer des caméras ici ou là simplement parce que c'est dans l'air du temps: ce n'est certainement pas la bonne manière d'améliorer l'humanité de ce petit bout de société qu'est la commune de Thônex.

Ce que nous craignons le plus, c'est la logique du « toujours plus » : on commence ici, et puis on continue là et on poursuit ailleurs. Cette logique est d'ailleurs illustrée par les motionnaires eux-mêmes, qui nous disent que l'installation de caméras à Adrien-Jeandin est « très positive », mais qu'il faut en rajouter pour balayer les derniers espaces où l'on peut encore se déplacer sans être surveillé. Avec une telle logique, nous ne pourrons bientôt plus faire un pas à Thônex sans échapper à l'œil « de Big Brother ».

En conclusion : la majorité du groupe VI-VE, au nom de la liberté individuelle, refusera cette motion.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Les caméras n'ont aucune efficacité, elles ne font que repousser les incivilités plus loin, argument sans cesse ressassé par les opposants à la vidéo surveillance !

Comment peut-on décemment employer un tel argument. En clair cela signifie : « Braves gens plutôt que d'appliquer une solution qui n'est pas à 100% efficace, nous préférons vous livrer pieds et poings liés aux criminels ». Déplacer les problèmes, c'est justement un des buts poursuivi par la vidéosurveillance. Qui a-t-il donc de répréhensible à la volonté de traquer les incivilités hors de l'ombre pour les jeter une pleine lumière ?

Le groupe UDC ne formule aucune objection à repousser les problèmes jusque devant les grilles de Champs-Dollon ou les portes des commissariats.

Vous rejetez une idée parce qu'elle n'apporte pas l'entier de la solution. Si nos pères avaient appliqué votre raisonnement, s'ils n'avaient pas eu les courages et la volonté de surmonter même si le résultat n'était pas garanti ou que partiellement atteint, nous serions toujours en train de frapper deux silex au fond d'une grotte humide.

Nous avons beaucoup de mal à saisir les pudeurs de la gauche. De quoi avez-vous donc peur ? Derrière nos caméras aucun Nikolaï Lejov, pas l'ombre d'un Beria. La place Graveson n'est pas la place Félix Dzerjinski. Si vous craigniez une utilisation abusive des caméras, avec tous les garde-fous légaux mis en place c'est que vous avez une bien piètre opinion de nos institutions et de notre système démocratique.

Nous sommes au 21^{ème} siècle, vous pénétrez dans une banque vous êtes filmé, vous entrez dans un magasin une piscine, un cinéma : filmé ; vous prenez le train, l'avion, un simple tram : filmé ; vous passez une douane : filmé.

Les caméras vous dérangent, si vous avez peur d'une atteinte à la vie privée, alors allez jusqu'au bout de votre raisonnement, jetez vos téléphones portables! Ils permettent de vous suivre à la trace quand ils ne contiennent pas en plus une application GPS qui offre la possibilité à l'ensemble de la communauté Inuit de suivre « en live » tous vos déplacements.

Détruisez aussi vos cartes bancaires, vos cartes de fidélités, vos carte de crédit! Evitez les médecins, les dentistes, votre opticien, les clubs vidéos, les clubs de fitness etc, car vous pourriez être fichés! Pour terminer vendez votre voiture et brûlez votre permis. De toutes façons vous devez résilier vos contrats d'assurance. Cette liste est bien entendu non exhaustive.



Un conseil encore, éloignez-vous des ordinaires et d'internet! Fuyez Facebook et tous les réseaux sociaux. A ce propos n'avez-vous jamais jeté une œil à une webcam pour savoir si les pistes de votre station préférée sont correctement enneigées où l'hôtel de vos rêves conforme à la publicité?

Existerait-il de bonnes ou de mauvaises caméras ? Lors de la dernière législature nous avons vu passer une question écrite demandant plus de caméras dans un centre commercial. Alors les caméras pour protéger les marchands du temple, leurs clients, le grand capital : Oui mais des caméras pour protéger les biens publics payés par des impôts prolétariens Non !

La gauche a vraiment un sens de la protection de la sphère privée à géométrie variable. Par le passé, au nom de la protection de notre sphère privée, vos parlementaires n'ont pas hésité à faire de leur corps un rempart pour empêcher la police d'atteindre des casseurs dûment casqués et cagoulés, alors que les mêmes parlementaires se battent pour obtenir des policiers le port de leur nom bien visible sur leur uniforme.

M. Arpidone fait la déclaration au nom du groupe PDC:

Le PDC Thônex votera la motion des Libéraux-Radicaux demandant l'extension de la couverture de la vidéosurveillance, notamment sur les périmètres de la Mairie, de l'Ecole du Bois-Des-Arts et de la crèche de Marcelly.

Nous nous réjouissons de voir le PLR nous rejoindre sur ce thème. Notre parti cantonal avait déposé le 17 septembre 2009 déjà un projet de loi devant le Grand Conseil (PL 10545) exposant le but, les principes ainsi que les garanties s'agissant de telles installations. Notre section communale n'est également pas en reste et s'est toujours inscrite dans une politique raisonnée et raisonnable d'amélioration de la sécurité. Nous avons déposé de nombreuses motions ayant trait de près ou de loin à ce sujet et avons toujours soutenu les motions constructives allant dans ce sens.

Nous entendons déjà les chantres de la démocratie permissive nous faire miroiter le côté « Big Brother ». De telles installations usant jusqu'à la corde un argumentaire dépassé et volontairement spécieux. Il est pour le moins ironique de retrouver la vie de ces mêmes personnes déballée au grand jour sur les réseaux sociaux dont la politique en matière de protection des données est pour le moins opaque... Il faut souligner au passage qu'il s'agit de vidéosurveillance passive et que les enregistrements ne sont visionnés qu'en cas de problème et ce par des personnes légalement autorisées à le faire.

La vidéosurveillance n'est certes pas la panacée et ne saurait se suffire à elle-même pour régler seule les problèmes d'insécurité et d'incivilité présents sur notre Commune. Toutefois les résultats de la phase de test à l'école Adrien-Jeandin se sont révélés satisfaisants.

De plus, depuis 2004, les bus et les trams genevois sont dotés de caméras de surveillance. L'effet sur la sécurité des usagers s'avère bénéfique. Selon leur porteparole, les TPG ont constaté une baisse de 30% des déprédations. Mais la vidéo n'est pas, à elle seule, à l'origine de ce recul. Le phénomène s'explique aussi par le nombre accru d'employés dans les véhicules.

La politique sécuritaire d'une commune est un puzzle dont toutes les pièces sont nécessaires, complémentaires et interdépendantes. L'inertie en matière d'insécurité a toujours eu des conséquences catastrophiques sur la société. La vidéosurveillance n'est ni un substitut ni un pis-aller à la présence humaine que constitue notre police municipale, mais un appoint technologique dont l'apport non négligeable qu'elle procure doit nous inciter à voter la motion qui nous intéresse ce soir, ce que le groupe PDC fera et vous recommande de faire.



M. Dupraz : mon collègue de l'UDC a mentionné le centre commercial pour lequel j'avais été l'auteur d'une question écrite en demandant l'installation de caméra. Je tiens à préciser qu'il s'agissait de sécuriser le parking suite à une agression.

D'une manière assez curieuse le débat initial était prévu pour notre séance du 15 mai. Le jour même dans la Tribune de Genève il y avait un article concernant une personne qui avait été arrêtée par erreur car elle s'était trouvée au mauvais moment dans le champ de vision d'une caméra de vidéosurveillance et que cela lui avait procuré pas mal d'ennuis. On constate que malgré tout les garde-fous des erreurs sont possibles.

Il est également utile de rappeler que mon groupe et les socialistes avaient voté l'augmentation de l'effectif de nos APM comme conséquence de la prise en compte de la situation en matière de sécurité car nous misons beaucoup plus sur une surveillance humaine qu'électronique.

M. Singh : cette motion vous a été proposée pour un point très précis, si vous avez lu l'exposé des motifs il y a une phrase très claire :

 Ces caméras ont notamment permis d'ouvrir des enquêtes et d'identifier plusieurs individus responsables de déprédations, de vols, d'introductions furtives, de stores endommagés ou de tags. L'installation de caméras sur ce site a également entraîné une nette baisse des incivilités.

Avant d'écrire ceci nous nous sommes préalablement renseignés auprès des services de la commune et il s'agit de faits bien précis.

M. Détruche : beaucoup de Conseillers municipaux sont-ils sur le terrain ?
 Car entendre qu'il s'agit que de quelques petits jeunes désœuvrés et en mal de sensations est un peu méconnaître la situation réelle dans certains quartiers de la commune.

Il faut juste savoir que de nombreux communiers nous écrivent pour se plaindre d'agressions diverses, les dernières élections au Conseil d'Etat démontrent que trois citoyens sur quatre font confiance aux candidats qui avaient développé un programme incluant la sécurité. Trois personnes sur quatre qui s'inquiètent c'est important!

Parlons plutôt de vidéo-protection que de vidéosurveillance, car l'objectif n'est pas de surveiller mais de protéger et dans les mandats confiés au Conseil administratif il y a la prévention, la dissuasion et l'intervention. Ce programme de mise en place de caméras n'est pas en opposition avec la mise en place de forces humaines il s'agit de moyens d'actions complémentaires.

En plus d'arriver à atteindre l'objectif que l'on s'est donné d'avoir 10 APM pour notre commune nous avons créé deux postes à 50% pour des TSHM, donc des personnes qui sont sur terrain.



Les Conseillers administratifs des trois communes ont pu, lors d'une discussion avec la Présidente du Département de la Sécurité, demander une présence plus grande présence des forces de police cantonale sur le territoire chênois. Suite à cette demande les chiffres précisent qu'il y a eu 10,8% d'interventions supplémentaires et une présence accrue de 32% par rapport à 2010 et 2011.

Nous avons demandé à la société privée qui effectue les rondes de nuit d'augmenter ses horaires nous avons également étendu les heures de nos APM.

Nous ne désirons pas mettre en opposition des hommes avec des caméras nous ne faisons que de répondre à une demande de citoyens qui ne se sentent plus en sécurité.

Au vote:

 La motion est acceptée par 14 voix « pour », 6 voix « contre » et 3 abstentions, soit à la majorité

La séance est suspendue pour une demi-heure afin de recevoir les représentants du Bureau du Grand Conseil à l'occasion d'une réception à la salle Louis-Valencien.

Départ de Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale.

7. <u>Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : « Pour une politique ciblée de cohésion sociale et de partenariat avec l'Etat de Genève ». Discussion. Vote.</u> (MM-12-05)

(point non traité lors de la séance du 15 mai 2012)

M. Haldimann, signataire, donne lecture du projet :

Exposé des motifs :

Les résultats de l'enquête statistique du Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève 2011, (CATI-GE) évoque l'identification du quartier des Deux-Communes-Thônex comme cible de la politique de cohésion sociale.

Cette situation de précarité peut être combattue par l'adoption d'un programme d'aide adéquat, à l'instar des programmes urbains de l'Office fédéral du développement territorial. Cet organe soutient au total dix projets sur le plan suisse avec les collectivités suivantes : Aarburg, Olten, Pratteln, Regensdorf, Rorschach, Schlieren, Spreitenbach, Vevey. Dans notre canton, il soutient en partenariat avec l'Etat de Genève deux projets à Vernier et à Versoix.

Le Grand Conseil, dans sa séance du 19 avril 2012, a adopté la loi 10823 relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Cette législation entrera en vigueur en 2013. Dans cette perspective les magistrats des communes seront contactés afin d'élaborer un plan d'action de cohésion sociale en milieu urbain.



La commission sociale de Chêne-Bourg a déjà auditionné le CATI-GE afin de prendre connaissance des éléments statistiques en vue de cibler des besoins d'action de cohésion sociale. Dans cette optique, le Conseiller d'Etat Charles Beer, en charge du DIP et M. Mehdi Aouda, répondant pour le canton de Genève pour la politique de cohésion sociale, sont disposés à présenter les modalités de partenariat à l'occasion d'une séance de commission.

En acceptant cette motion, nous apportons un premier élément de réponse concret aux situations de précarité vécues par nos communiers.

Considérant :

- la *Stratégie de cohésion sociale révisée* approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 31 mars 2004 ;
- le rapport du Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève, 2011, (CATI-GE) intitulé: Les inégalités territoriales dans le canton de Genève, Politique de cohésion sociale en milieu urbain;
- l'adoption de la loi 10823 relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain par le Grand Conseil lors de sa séance du 19 avril 2012;
- les programmes urbains en cours dans les communes de Vernier et de Versoix ;
- l'identification du quartier des Deux-Communes (2'639 hab.) quant à la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale.

Invite le Conseil administratif à :

- 1. élaborer un plan d'action visant la réduction de la poche de précarité dans le quartier des Deux-Communes ;
- 2. contacter le Département de l'Instruction Publique (DIP) en vue d'étudier la possibilité d'un partenariat entre l'Etat de Genève et la commune de Thônex visant à la mise en œuvre d'une politique ciblée de cohésion sociale ;
- 3. établir un budget pour la mise en œuvre d'un tel projet et d'en proposer le crédit au Conseil Municipal.

La discussion est ouverte :

M. Haldimann: dans le journal « Campus » de l'Université de Genève qui rendait compte de cette étude sociale j'ai été surpris de voir notre commune au sein des 8 communes genevoises qui devraient avoir accès à ces programmes de cohésion sociale. Partant de ce questionnement il nous a semblé que l'on ne pouvait pas rester les bras ballants face à une partie de notre population qui connait des difficultés peut-être plus importantes que d'autres communiers.

Cette motion a pour but d'inciter au mouvement et ne pas attendre que l'Etat, dans son train de sénateurs, vienne à notre rencontre mais que l'on puisse prendre les devants. Le groupe VI-VE ne peut que vous recommander d'accepter cette motion afin que nous puissions aller de l'avant et d'auditionner, en commission, les responsables de l'Etat avant la fin de l'année.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Le 29 mai dernier, la commission sociale a auditionné des représentants du *DCTI* étant venus nous présenter le projet pilote de l'*Antenne citoyenne* conclu entre l'*Etat de Genève* et notre Commune.



Il s'agit de mettre en place un système d'aide aux personnes en difficulté avec les nouvelles technologies numériques en les accompagnant dans leurs démarches administratives notamment.

Cette opération a débuté il y a à peine plus d'un mois et doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, une évaluation du projet étant prévu à cette échéance.

Nous somme saisis aujourd'hui d'un projet de motion allant dans le même sens. La politique ciblée de cohésion sociale et de partenariat avec l'Etat de Genève demandée par le biais de ce projet trouve en grande partie réponse dans l'initiative précitée.

Ce projet de motion ne ferait que perturber, en cas d'acceptation, l'opération en cours.

Considérant, au vu de ce qui précède, ce texte caduc, nous demandons donc aux motionnaires de retirer leur projet sans quoi le PDC se verrait contraint de refuser l'entrée en matière.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Pour une politique ciblée de cohésion sociale et de partenariat avec l'Etat de Genève. A la lecture de l'énoncé de cette motion, nous sommes restés dubitatifs!

Pour parfaire notre instruction qui est loin d'être complète, nous nous sommes alors plongés dans la lecture de l'exposé des motifs dans l'espoir de découvrir la traduction française de l'énoncé. Force est de constater que les auteurs de la motion ne sont pas exempts de reproches. En effet, ils ont bien étayé leur argumentation mais ils auraient pu au moins fournir la documentation.

Le rapport sur la stratégie de cohésion sociale révisée et dûment approuvé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 31 mars 2004. Un pavé de 28 pages dont nous ne résistons pas à l'envie de vous lire quelques morceaux choisis! Concentrezvous!

Page 3 alinéa 3 :

- Aucune société n'est totalement cohésive. La cohésion sociale est un idéal pour lequel il faut lutter, plus qu'un objectif susceptible d'être pleinement atteint.

Or donc dès la troisième page on vous explique que cela ne sert a rien d'essayer d'atteindre un quelconque objectif c'est perdu d'avance. Faut-il alors continuer. Oui car il faut toujours tenter de comprendre.

Page 7 alinéa 15

- L'approche du Conseil de l'Europe fondée sur les droits implique un engagement particulier de faire une réalité des droits et besoins des individus et des groupes dans la société qui risquent plus particulièrement de devenir vulnérables. Ceux-ci comprennent par exemple :
 - d) les enfants tels que définis par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants ;

Vous avez tous bien saisi? Je vous assure que je n'ai raté ou ajouté aucun mot.

Plus bas dans le même texte il est évidement fait mention du respecter de l'égalité entre les sexes. Bon il semble bien que les auteurs européens de ce rapport n'aient pas respecté cette équité homme femme dans la composition de leur groupe de travail sinon ils n'auraient pas eu besoin des Nations Unies et de la Convention Européen pour définir ce qu'est ou n'est pas un enfant.



Autre pavé de 79 pages cette fois. Le rapport CATI-GE. Cathi n'étant malheureusement pas le diminutif de Catherine mais bien de Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève. Rassurez-vous nous n'allons pas vous lire des passages. Précisons simplement qu'il y a tout un chapitre sur l'obésité ainsi qu'un autre sur le revenu annuel brut médian calculé par un indicateur cantonal pondéré dont l'équation visible en page 6 est assez ubuesque.

Au final la loi genevoise relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain la LUCSMU (10823) pour les intimes plus modestement n'a, elle, que quatre pages, en fait trois pages et sept lignes.

Ce qui amène aux réflexions suivantes :

- Soit nos parlementaires sont des génies de la synthèse. Résumer deux rapports, 107 pages en à peine quatre feuillets est un véritable tour de force. Notre parlement ne nous avait pas habitués à un tel exploit.
- Soit encore une fois il s'agit d'une grosse baudruche un de ces machins dont il faut en être pour faire bien et qui servent surtout à justifier les postes ou les fonctions de quelques obscure technocrates Européens.

Entendons-nous bien! Nous ne sommes pas là pour nier la précarité et les inégalités, elles sont bien réelles. Nous pourrions en débattre pendant des heures en citant politiciens philosophes économistes, juristes etc, mais notre devoir est clair. Il nous appartient de ne pas disperser nos forces, notre énergie en vains palabres en réunions stérile. Nul besoin d'enfoncer des portes ouvertes où de réinventer la roue. Nul besoin de pompeux rapports qui s'auto justifient. Pour aboutir exactement au même résultat il aurait suffit de s'adresser directement aux personnes de terrain, travailleurs sociaux hors murs, policiers municipaux, gendarmes voire même concierges.

Le groupe UDC est convaincu que cette motion fait double emploi avec ce que réalise déjà notre Ville! Nos capacités sont limitées ne les gaspillons pas. Nous ne soutiendrons pas cette motion.

Encore une dernière remarque, cette motion aurait dû être votée au Conseil municipal du 15 mai 2012. A cette date la loi genevoise relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain LUCSMU (10823) n'existent pas ou plutôt pas encore car votée en avril le délai référendaire courait jusqu'au 6 juin.

M. Binder, fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR:

La cohésion sociale est une problématique complexe, au cœur de nombreuses politiques cantonales et communales. Les nombreuses associations et fondations caritatives privées actives dans tout le canton jouent également un rôle indispensable dans ce contexte. Or toutes ces actions ne sont que peu, voire pas coordonnées entre elles, quand bien même il s'agit là d'un des devoirs premiers d'une action gouvernementale au service de ses administrés,

A ce titre, le rapport 2011 du Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE) mérite une analyse approfondie de la part des élus de notre commune. Une discussion avec les promoteurs (et les sceptiques) de la loi 10823 serait bienvenue également.

A ce stade cependant il est prématuré de demander au Conseil administratif d'élaborer un plan d'action. Commençons par analyser les nombreuses actions que notre Commune déploie en faveur des Thônésiens, par exemple :



- Centre d'action sociale des Trois-Chêne (CASS)
- Service social
- Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM)
- Chéquier culture
- Centre de Loisirs et de Rencontres (rebaptisé Maison de quartier)
- Antenne citoyenne
- De nombreux soutiens directs ou en nature de la commune aux associations poursuivant notamment un but d'intégration sociale, p.ex. Ainés solidaires
- Ou encore l'offre de Thônex en matière de petite enfance (3 lieux d'accueil avec au total 128 places)

Soulignons que ce même travail devrait être fait au niveau de l'impact des politiques cantonales et fédérales. De cette manière, nous éviterons de nous lancer dans de nouvelles initiatives sans avoir conscience des redondances et autres doublons dont Genève est si familier.

Ensuite, les motionnaires emploient (à dessein sûrement) le mot qui fâche : le budget. Il n'y a en effet que dans le canton chroniquement le plus endetté de Suisse que l'on encourage de nouvelles dépenses sans le moindre souci de leur financement, voire même de leur efficacité (cf. plus haut).

En conclusion, cette motion a un mérite: nous rappeler l'existence du CATI-GE. Ce n'est pas suffisant pour l'accepter. Aussi le groupe PLR vous recommande de la rejeter.

M. de Sainte-Marie : je suis choqué du déroulement de cette séance. De voir à quel point lorsque l'on vient à parler de politique sociale, alors que le rapport cantonal nous indique que nous vivons dans une des poches d'inégalité sociale les plus importantes du Canton, que l'UDC arrive à caricaturer ce rapport le qualifiant de trop complexe. Eh bien je suis désolé qu'on ne puisse pas, autour de cette table, débattre d'autre chose que de la hauteur des trottoirs! Nous devons aborder l'aspect social car des gens souffrent de cette situation.

Le PLR quant à lui vient se glorifier que tout va bien et que nous faisons le mieux dans le meilleur des mondes, visiblement ce n'est pas le cas et nous devons agir en prenant des décisions allant dans le sens d'une réduction de ces inégalités sociales. Des personnes attendent cela et nous ne pouvons rester les bras croisés c'est pourquoi je vous recommande d'accepter cette motion.

M. Castelli : notre groupe soutiendra bien évidemment cette motion ceci avec les arguments suivants : M. Knörr a soulevé le fait que si l'on se lance dans un travail en vu d'atteindre la cohésion sociale, c'est un objectif qui ne peut jamais être atteint. Pour reprendre ses propos sur les caméras de surveillance où il nous disait : « ce n'est pas parce que l'on a de la sécurité à 100% sûre que l'on ne doit pas installer des caméras de surveillance » je voudrais dire qu'à l'inverse « si on ne peut pas atteindre la cohésion sociale à 100% ça n'empêche pas qu'un travail puisse être effectué dans ce sens ».

Au niveau du budget le projet de caméra coûte un certain prix et je ne vois pas pourquoi on délie les cordons de la bourse pour ceci et que l'on les referme pour le social.



En ce qui concerne les auditions en commission il convient de les limiter car ensuite on se retrouve avec des informations éparpillées chez les uns, chez les autres sans qu'il existe une structure qui coordonne le tout. Cette motion a véritablement un sens car elle permet d'intervenir sur différents aspects comme cela a été très bien démontré par ce rapport. En plus il s'agit d'une zone bien ciblée et un tel cumul d'indicateurs négatifs devrait nous inciter à ne pas attendre pour agir.

 M. Uehlinger: M. Decrey en charge du social reçoit un grand nombre de dossiers de personnes en situation difficile qu'il traite directement avec Mme Fague du service social communal. Chaque dossier fait l'objet de demandes particulières qui aboutissent à une acceptation où au refus d'une aide.

Il est important de savoir que l'on ne se limite pas au chemin des Deux-Communes mais que nous traitons des cas sur l'ensemble du territoire.

Depuis peu de temps nous avons créé l'antenne citoyenne qui a l'avantage d'avoir un coût « zéro » pour l'instant car nous sommes une commune pilote. Nous verrons au bout d'un certain temps les statistiques d'utilisation de ce service qui est un partenariat Etat-Commune. Mme Fague a été formée pour aider les demandeurs à utiliser l'ordinateur mis à disposition et elle est prête à créer un atelier de formation pour que ces personnes puissent se familiariser aux tâches administratives avec les divers appareils de technologie moderne.

Faisons d'abord un bilan de ce que l'on fait avant de demander qu'il faille faire plus.

M. Delarue : à l'époque où nous avons fait cette motion la loi en était à un stade de projet qui se concrétisera en 2013. Il faut bien comprendre ici qu'il ne s'agit pas de savoir si oui ou non la commune veut ou pas participer quand cette loi sera en vigueur il faudra se poser la question comment. Aujourd'hui la commune de Thônex a l'occasion d'être chef de file par rapport à d'autres communes et d'initier un mouvement qui permettra, par la suite, d'intervenir dans le quartier des Deux-Communes mais ensuite d'élargir cette action aux quartiers adjacents de Chêne-Bourg.

M. Haldimann: à écouter les uns et les autres on se demande quelque fois si on est sur la même planète. Effectivement, et j'en suis heureux, l'antenne citoyenne est arrivée à Thônex. La fracture numérique qui frappe le citoyen de Thônex risque de trouver réponse, cet effort est à saluer et va dans le bon sens. Notre motion a été déposée le 2 mai l'antenne citoyenne a démarré le 29 mai et on profite de nous dire que tout a déjà été fait avec le travail considérable que fait le Conseil administratif.

Mon inquiétude vient plutôt que l'on oublie que la précarité se cache, comme cela s'est passé dans notre Europe occidentale lorsque l'Abbé Pierre en hiver 1954 a dit : « attention les gens meurent de froid à Paris ». Les indicateurs de ce rapport sont tout à fait révélateurs et les signaux s'accumulent. Donc réfléchissez bien avant de prendre une décision ce soir car nous devons secours à tout un chacun de nos communiers.



M. Uehlinger : je rejoins vos propos sur la précarité et j'ajouterai même qu'elle est difficile à débusquer ; je le constate en représentant la commune auprès de nos établissements scolaires. Les directeurs d'écoles sont sensibles et essayent de faire remonter l'information et d'entrer en matière pour les cas particulièrement difficiles. Il est cependant très délicat de discuter avec ces personnes sans les mettre dans une situation qu'ils peuvent juger humiliante et qui refusent de communiquer sur certains sujets tels que les problèmes dentaires, d'obésité, etc.

Comme je l'ai dit, tout à l'heure, mon collègue reçoit des demandes provenant de personnes qui ont pris l'initiative de contacter la Commune. Le but est de contrôler que ces personnes ne profitent pas de toucher des aides financières de la part de plusieurs organismes. Mais il reste des personnes qui, par honte, ne veulent pas se faire connaître et même si l'on a des doutes il est extrêmement difficile d'aller sonner à la porte et de dire : « je sais que vous avez des problèmes ». C'est une démarche très délicate.

M. Haldimann : je remercie M. Uehlinger car il s'agit de réalité de terrain et c'est pour cette raison que notre motion peut-être utile. Il est clair qu'il faut imaginer quelque chose de différent et, en se mettant autour d'une table on peut réunir des idées, des solutions, de proposer des approches nouvelles pour trouver la meilleure manière d'aider ces personnes.

M. Delarue : je citerai juste un alinéa de la constitution Suisse qui stipule : « ...que la force de la communauté se mesure au bien être du plus faible de ses membres ». Je vous laisse juger par vous-même...

<u>Au vote</u> :

 La motion est refusée par 10 voix « pour » et 12 voix « contre », soit à la majorité.

8. <u>Pétitio</u>n

Déposée par 19 membres de la compagnie des sapeurs-pompiers demandant : « Que l'amicale soit clairement dissociée de la compagnie et que les soldes soient directement versées aux membres de la compagnie ». Discussion. Vote. (RM-12-02).

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'Etat-major de la Compagnie a convoqué les sapeurs membres de l'Amicale à une Assemblée Générale qui s'est tenue le 1^{er} mars. A l'ordre du jour : comptes de l'exercice 2011 et nouveau règlement de l'Amicale.

Nous avons été surpris d'apprendre que le nouveau règlement proposé était provisoire (durant un ou deux ans), un règlement définitif devant, en principe, être présenté par l'avocat de la Mairie, selon l'Etat-major. Plusieurs questions posées à ce propos n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes.

Malgré cela, l'Etat-major a procédé à l'élection de la direction de l'Amicale, à l'approbation des comptes 2011 et à la décharge des vérificateurs des comptes, ainsi qu'à l'approbation du nouveau règlement provisoire.



Au vote, les nouveaux statuts n'ont pas recueilli les deux tiers des voix, comme l'exige l'ancien règlement.

Malgré cela, l'Etat-major a décidé que le nouveau règlement était adopté.

Tout cela n'est pas de nature à réduire le malaise qui perdure dans notre Compagnie depuis plus de dix-huit mois.

C'est pourquoi, par la présente pétition, nous sollicitons votre intervention dans l'espoir de voir enfin cette situation désagréable se terminer et que notre Compagnie reparte sur un bon pied. Nous demandons en particulier :

- que l'Amicale soit clairement dissociée de la Compagnie.
- que nos soldes nous soient versées directement à chacun de nous, sur la base des décomptes fournis à la Mairie par le fourrier et signés par les sapeurs concernés.

Notre désir est de servir la population de Thônex en remplissant au mieux notre rôle de sécurité et nous n'attendons que le moment où notre Compagnie aura retrouvé la sérénité nécessaire à un fonctionnement efficace.

Nous restons à votre disposition pour toute explication que vous jugerez utile.

Dans l'attente de la suite que vous donnerez à notre requête, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Au nom d'un large groupe de sapeurs. (pétition munie de 19 signatures)

M. le Président : le Bureau a préavisé à la majorité le renvoi de cette pétition en séance de commissions réunies.

La discussion est ouverte :

 M. Uehlinger : ce que demande la compagnie des sapeurs-pompiers n'est plus en cours mais a été réalisé le mardi 5 juin 2012. L'Association « Amicale des sapeurs-pompiers de Thônex » a été fondée.

Cette association est munie de statuts régis par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse (CCS). Elle permet à chaque sapeur d'adhérer ou pas à l'amicale, ses statuts répondent à l'aspect légal et seront certainement repris par d'autres compagnies du Canton de Genève.

Dans une prochaine étape, chaque sapeur va recevoir un courrier de la part du commandant qui lui stipulera très clairement qu'il a la possibilité ou pas d'adhérer à l'amicale de la compagnie. Si le sapeur adhère à l'association ses actifs seront directement transférés, s'il n'y adhère pas ses actifs lui seront remboursés.

Nous vous proposons de renvoyer cette pétition au Conseil administratif qui s'engage à aller donner des explications aux membres de la compagnie des sapeurs-pompiers si celles du commandant Mato ne suffisaient pas. Il ne faut pas perdre de vue que convoquer une séance de commissions réunies pour traiter d'un sujet qui sera obsolète et nous coûtera quand même CHF 1'500,- de jetons de présence.



M. Calame fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En préambule à cette prise de position du PDC, nous aimerions préciser que nous souhaitons qu'une réponse soit donnée rapidement aux sapeurs signataires de cette pétition afin qu'il soit répondu à leurs questions, ceci afin de faciliter le retour à un climat sain et que la compagnie puisse retrouver un esprit de corps nécessaire à son bon fonctionnement.

Mais avant de traiter du contenu de cette pétition sur le fond, nous voudrions faire un bref aparté réglementaire sur le traitement possible d'une pétition au regard de la recommandation qui nous est faite par la majorité du Bureau, de renvoyer cette motion à une commission réunie.

Suite à une question posée au Service de la surveillance des communes il nous a été répondu, par l'intermédiaire de notre Secrétaire général, que si une commission réunie est parfaitement possible, ses décisions n'ont aucune portée et devraient être retransmises au Conseil municipal pour délibération. Cette solution qui consiste à revenir ultérieurement devant ce Conseil pour donner une suite à cette pétition nous semble lourde et inadéquate. Devons nous attendre octobre pour répondre à cette pétition ?

Face à ces considérations réglementaires et légales, quels choix avons-nous?

- L'envoyer en commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile ?
 - Cela ne servirait certainement à rien, car comme la commune est soumise à une procédure judiciaire, sur une question trop proche et, est donc astreinte à ne pas communiquer d'éléments pouvant nuire à un bon traitement de la procédure, lors de cette commission, ni l'État-major, à qui nous réitérons notre entier soutien, ni le Conseil administratif ne pourront répondre aux questions.
- Ajourner de la pétition en attendant la fin de la procédure judiciaire?
 - Cela ne ferait que frustrer les pétitionnaires.

Le PDC propose donc d'envoyer cette pétition au Conseil administratif, afin qu'il puisse être donné réponse aux signataires de l'état d'avancement des nouveaux statuts et rassurer les hommes sur le futur traitement des soldes.

De plus, selon la déclaration faite par le Conseil administratif en début des débats, une nouvelle association a été créée en remplacement de l'ancienne amicale, ses nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée générale constitutive. Ces prochains jours, il sera donc formellement demandé aux sapeurs pompiers en exercice s'ils désirent adhérer à cette association, selon les statuts votés, ou s'ils souhaitent ne pas en faire partie. De cette manière, chacun sera libre de déterminer s'il compte faire partie d'une « amicale » et passer des moments conviviaux ensemble, hors du service, ou s'il compte garder l'entier de sa solde pour son usage personnel, et donc ne pas faire partie de cette association. De plus, nous faisons confiance à l'État-major pour adapter rapidement le règlement de la Compagnie dans ce sens.

Estimant que les questions et demandes soulevées par les pétitionnaires sont traitées par la création de cette nouvelle association, nous invitons donc les représentants des partis ayant soutenu le renvoi en commissions réunies de revenir sur leur proposition et de soutenir le renvoi au Conseil administratif, afin que celui-ci puisse répondre aux pétitionnaires de manière précise sur leurs possibilités au regard de la nouvelle association.



- M. Dupraz : suite à l'intervention du Conseil administratif j'aurais quelques questions : qui a créé cette nouvelle association ? Combien de personnes étaient concernées ? Dans quelle mesure peut-on estimer qu'elle remplace l'ancienne amicale, cette dernière ne doit-elle pas être dissoute ? Il y a des problèmes juridiques qui se posent face à cette situation car il y aurait deux amicales existantes. Est-il par ailleurs possible d'avoir les statuts de cette nouvelle association ?
- M. Uehlinger: les statuts ont été faits sur proposition du Conseil administratif. Ils ont été rédigés par Me Adjadj, de l'étude Fontanet. Les statuts de l'amicale ne répondaient plus aux critères légaux actuels.

Je rappelle que les avoirs des sapeurs se trouvant dans l'ancienne amicale seront soit transférés à la nouvelle association soit versés aux sapeurs. Pour moi il n'y a pas deux entités c'est uniquement l'amicale qui a changé de statuts. Dans le but d'une complète transparence.

Les statuts de l'association ont été adoptés par cinq personnes, soit :

- le commandant Angel Mato qui prend la fonction de Président
- M. Marcel Constantin, vice-président
- M. Olivier Thévoz, trésorier
- M. Jean-Michel Mercanton, secrétaire
- M. Philippe Zuberbuhler, membre

Tous les membres actifs et anciens de la compagnie des sapeurspompiers auront loisir d'adhérer ou pas à cette association.

En ce qui concerne la remise des statuts nous vous les ferons parvenir mais les premiers destinataires de ce document sont les membres de la compagnie des sapeurs-pompiers. Nous vous les remettrons donc dans un proche avenir.

M. Roth, fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme nous venons de l'entendre de la part du Conseil administratif, l'ancienne Amicale des sapeurs-pompiers vient d'être dissoute et la constitution de la nouvelle Association amicale des sapeurs-pompiers de Thônex a eu lieu le 5 juin 2012, selon l'art. 60 et suivants du CO et sur la base de nouveaux statuts.

Les requêtes des pétitionnaires sont ainsi entièrement satisfaites et les problèmes résolus.

Il n'est de notre point de vue pas question de convoquer des commissions réunies pour débattre de sujets émotionnels et de dépenser du temps et de l'argent pour des solutions trouvées.

Par respect pour les pétitionnaires, nous proposons de renvoyer le dossier au Conseil administratif en vue de l'information de toutes les personnes concernées.



M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Notre groupe n'avait, dans un premier temps, pas l'intention de faire de déclaration lors de ce point de l'ordre du jour.

Au vu des différentes prises de position et tout en regrettant l'absence de M. Philippe Decrey responsable du dicastère du Service du Feu, à qui nous souhaitons en passant prompt rétablissement, nous allons vous faire part de nos remarques.

Comme cela a été précisé, effectivement grâce à notre ministre des Finances, un grand coup d'accélérateur a été donné au dossier. De nombreuses questions restées à ce jour lettre morte ont enfin trouvé des réponses. Cependant, tout n'a pas encore été dit.

Il est nécessaire que nous auditionnions les pétitionnaires. Nous le leur devons. De plus par respect pour leur engagement il est impératif que l'auditoire soit le plus large possible. Refuser de les entendre serait irresponsable.

Le groupe UDC désire que cette pétition soit traitée lors d'une séance en commissions réunies. Renvoyer en commissions réunies pour répondre à la phrase « Nous demandons en particulier », lorsque l'on demande en particulier quelque chose ce sont des priorités cela veut dire que l'on n'a pas été entièrement satisfait de ce qui a été fait et qu'il y a encore des améliorations à apporter. Leur répondre, vous serez entendus calmera les esprits.

- M. Calame : j'aimerais rebondir sur cette intervention, je comprends son intérêt à auditionner les pétitionnaires mais je ne suis pas convaincu qu'une séance de commissions réunies soit la plus efficace. Car convoquer 27 Conseillers municipaux et 3 Conseillers administratifs pour écouter les pétitionnaires, ce sera difficile avec autant de monde autour de la table. Une commission du Feu serait certainement plus efficace, d'autant plus que chaque parti y est représenté.
- M. Zaugg: le groupe MCG appuie la proposition de renvoyer cet objet en séance de commissions réunies et vous signale que la date est déjà fixée au 4 septembre. Nous sommes le 19 juin 2012, M. Uehlinger nous informe que les statuts de l'association ont été validés le 5 juin, soit il y a 15 jours et les membres de la commission du Feu n'ont reçu aucune information à ce sujet.
- M. le Président : je rappelle qu'une séance de commissions réunies ne peut pas prendre de décision elle peut émettre un préavis qui doit être validé par le Conseil municipal qui se tiendra le 25 septembre 2012.
- M. Noël: en tant que Conseillers municipaux nous sommes des personnes responsables, la situation actuelle de la compagnie n'est ni grave ni bénigne mais c'est une de nos prérogatives de nous positionner et une séance de commissions réunies permettra de prendre connaissance des problèmes qui se posent actuellement.



- M. Haldimann : je suis surpris que les troubles que connaissent nos sapeurspompiers puissent être mesurés à l'aune du coût des jetons de présence. C'est faire peu cas d'une série de problèmes qui sont peut-être en cours de résolution mais qui nécessitent une écoute attentive.
- M. Uehlinger: je n'ai été qu'un élément transitoire sur ce dossier, dès que M. Decrey sera rétabli ce dernier en reprendra les rênes. Par contre, il faut savoir vous pouvez demander la tenue d'une séance de commissions réunies mais les réponses à vos questions ne vous seront pas apportées. Pour les raisons suivantes: la procédure, actuellement en cours, ne sera pas jugée avant cet automne, donc lors de cette séance vous aurez, en principe les 27 élus du Conseil municipal, les pétitionnaires mais vous n'aurez aucune personne de l'Etat major et aucun Conseiller administratif.

Comment dans une telle situation pourrez-vous prendre sainement une position, alors que la plupart des protagonistes seront absents ? Je vous propose d'attendre le jugement de la Cour de justice ainsi que l'adhésion ou pas des sapeurs à la nouvelle association afin de faire le point sur ce dossier.

A ce jour, vous avez les réponses aux deux points soulevés par la pétition. Réponses positives compte-tenu du fonctionnement de la nouvelle association donc, à mon avis, à moins de vouloir envenimer une procédure qui est en cours vous n'aurez le 4 septembre qu'une réponse partielle qui de plus ne sera peut-être pas la meilleure.

- M. le Président : ayant la charge de présider une séance de commissions réunies je ne souhaite pas que cette séance se transforme en commission d'enquête municipale car cela irait à contre sens du but recherché, soit le bien être d'une compagnie de sapeurs pompiers pour la sécurité de notre population.
- M. de Sainte-Marie: je suis surpris d'apprendre que les Conseillers administratifs ne seraient pas présents à cette séance alors que vous y êtes invités. Le sujet est particulièrement important et cela fait maintenant plus d'une année que celui-ci secoue la commune. Par conséquent, je trouverais vraiment non-démocratique de ne pas recevoir les pétitionnaires sur un sujet aussi délicat. En ce qui concerne les statuts de la nouvelle association nous remarquons qu'il n'y a aucun pétitionnaire dans le Comité. Il est donc important de les auditionner afin de connaître leur position face à l'association. Je profite de saluer sincèrement M. Uehlinger pour le travail qu'il a fourni sur ce dossier qui permet d'aller de l'avant.
- M. Dupraz : renvoyer cette pétition au Conseil administratif n'est pas la meilleure solution car une partie des pétitionnaires s'est adressée au Conseil administratif en décembre 2010 et n'a pas reçu de réponse. Les groupes politiques de l'époque n'ont jamais reçu la copie de ce courrier qui leur était destiné. Il y a 18 mois qu'il y a des tensions et nous devons prendre connaissance de ce qui se passe d'autant plus qu'il s'agit d'un corps constitué de la commune. Renvoyons cette pétition en commissions réunies pour que les Conseillers municipaux puissent se faire une idée.



M. Uehlinger : le courrier dont vous faites mention était une information qui ne demandait pas réponse du Conseil administratif. Ce courrier a été envoyé en recommandé, nous l'avons reçu. Par contre nous n'avons jamais eu connaissance des lettres envoyées aux Présidents de partis. Mais nous n'allons pas épiloquer sur ce sujet.

Cette pétition a également été adressée de manière erronée aux partis politiques et il a fallu intervenir pour qu'elle aboutisse finalement dans le courrier du Président du Conseil municipal afin qu'elle puisse être traitée valablement.

Visiblement certains ont des problèmes avec les envois de courriers qui doivent respecter une certaine hiérarchie. Cette affaire de courriers donne lieu à des sous-entendus qui me font de la peine.

- M. Knörr: en aucun cas la commission réunie ne deviendra une commission d'enquête. Si je comprends bien le Conseil administratif ne viendra pas à cette séance car cette pétition entre en conflit avec l'affaire actuellement pendante auprès de la justice. Si c'est vraiment le cas pouvons-nous renvoyer cette pétition au Conseil administratif? Etant donné qu'il ne désire pas prendre position tant que le jugement ne sera pas rendu.
- M. Uehlinger: le traitement par le Conseil administratif se limitera à dire que la pétition a été reçue, qu'elle a été traitée et que le commandant Mato répondra à toutes les interrogations car M. Mato a suivi l'entier de cette procédure.

Pour résumer tant que la procédure sera en cours le Conseil administratif ne se rendra pas à une telle séance de commission ce qui ne veut pas dire qu'il ne le fera pas dans un avenir plus lointain.

Au vote

- La proposition du Bureau de renvoyer cette pétition en commissions réunies est acceptée par 12 voix « pour » et 10 voix « contre », soit à la majorité.
- M. le Président : après consultation de mes deux vice-présidents nous vous proposons de traiter les deux projets de délibération des points 9 et 10 bien que nous ayons dépassés l'heure limite de 23h. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ? Ce n'est pas le cas donc nous continuons le traitement de l'ordre du jour.
- 9. <u>Demande d'un crédit de CHF 171'000,- pour le renouvellement de l'éclairage sportif du terrain A au stade des 3 Chênes. Discussion. Vote. (DA-12-19)</u>
 - M. Claude Détruche, Maire: le Conseil municipal s'était déjà prononcé une première fois sur cet objet. Il est évident que cet éclairage doit être remplacé et ce projet est constitué sur la base des nouveaux emplacements prévus pour les 4 mâts en acier. Ce projet a été présenté au Conseil intercommunal qui l'a accepté à l'unanimité. Comme précision je peux vous informer que tant la structure technique que le coût de cet investissement est définitif, ceci contrairement au premier crédit qui vous avait été demandé.



La discussion est ouverte :

Mme Tomasini fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Lors du Conseil municipal du 15 novembre 2011 nous nous sommes prononcés par un OUI à l'unanimité, pour une première évaluation CHF 110'000,- concernant le remplacement des mâts et des luminaires du terrain de foot « A » qui se trouvent dans un état déplorable.

Ce soir, il nous est demandé de voter un crédit de CHF 171'000,-, qui annule la précédente évaluation de CHF 110'000,- et nous devons nous prononcer sur l'acceptation de ce dernier. La différence de CHF 61'000,- provient du fait d'une erreur d'évaluation du bureau d'ingénieurs lors de la première proposition et à de nouvelles améliorations.

Le bureau du Conseil Intercommunal, suite à cette différence de prix, a étudié d'autres propositions mais il a estimé que c'était le devis définitif présenté par le mandataire qui convenait le mieux, il a donc été accepté à l'unanimité par le bureau et le Conseil Intercommunal.

Nous sommes bien sûr navrés de cette différence de prix qui n'est pas négligeable mais l'entente PDC/PLR votera pour le remplacement de l'éclairage et des mâts tel que devisé.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les mâts, les luminaires et toute la filerie du terrain principal du stade des « Trois Chêne » sont en très mauvais état et complètement caduques ces derniers doivent être remplacés,
- Vu le rapport du bureau Scherler, ingénieurs-conseils concernant la rénovation de l'éclairage du terrain principal du stade des « Trois Chêne »,
- Vu la délibération votée par le Conseil municipal en date du 15 novembre 2011 ouvrant un crédit de CHF 110'000,- en vue de procéder au renouvellement de l'éclairage sportif du terrain A du CSSM,
- Attendu que depuis le vote de ce crédit un nouveau projet comprenant des améliorations a été revu par les membres du Conseil Intercommunal,
- Vu le nouveau dossier technique DT-129 intitulé « renouvellement de l'éclairage sportif terrain A » accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 23 mai 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal



- 1. D'annuler la délibération DA-11-25 du 15 novembre 2011 ouvrant un crédit au Conseil administratif de CHF 110'000,- ($^{1}/_{3}$ de CHF 330'000,-) en vue de procéder au renouvellement de l'éclairage sportif du terrain A.
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 171'000,- $(^1/_3)$ de CHF 513'000,-) en vue de procéder au renouvellement de l'éclairage sportif du terrain A.
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir cette dépense de CHF 171'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.
- 5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

<u>Au</u>vote:

- La demande de crédit est acceptée par 22 voix « pour », soit à l'unanimité
- 10. <u>Demande d'un crédit d'étude de CHF 77'000,- en vue de l'assainissement du bruit routier communal. Discussion. Vote</u>. (DA-12-20)
 - M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif pour M. Philippe Decrey: vous avez bien compris que cet assainissement est une obligation légale et devra être réalisé d'ici 2018 selon l'ordonnance sur la production du bruit.

Trois bureaux ont été approchés pour cette étude et le plus probant est celui qui fait l'objet de cette demande de crédit. L'avantage de démarrer rapidement sur ce dossier est de pouvoir lier certains travaux avec ceux prévus pour le PGEE et nous vous encourageons à voter ce crédit.

Au Vote:

- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
- La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) datée du 7 octobre 1983 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985, appuyée par l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) datée du 15 décembre 1986 entrée en vigueur le 1^{er} avril 1987, a induit une obligation d'assainir les routes trop bruyantes,



- Attendu que la législation fédérale oblige les cantons et les communes à assainir leurs routes afin de réduire les nuisances sonores en dessous des limites légales,
- Attendu que ce programme selon les délais légaux en vigueur, doit se terminer en 2015 pour les routes nationales et en 2018 pour les routes cantonales et communales,
- Attendu qu'à partir de ces dates la Confédération n'entrera plus en matière en terme de subvention mais par contre l'obligation d'assainir restera en vigueur,
- Attendu que les contributions fédérales couvrent entre 15 et 32% des frais d'assainissement,
- Attendu que dans un but de coordination et de rationalisation des travaux ainsi que pour atteindre une certaine uniformité de traitement des tronçons à assainir il est nécessaire de réaliser les études concernant les routes communales parallèlement avec celle des routes cantonales,
- Attendu que sur la base du rapport cantonal de 1998 les routes communales qui pourraient être concernées sont : route d'Ambilly, chemin du Foron, avenue Adrien-Jeandin, chemin de la Mousse, route de Jussy,
- Vu le descriptif établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

Décide

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 77'000,- en vue de l'assainissement du bruit routier communal selon l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB).
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. D'amortir cette dépense de CHF 77'000,- en même temps que les crédits de construction au prorata du coût des travaux par routes concernées.
- 4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

<u>Au vote</u> :

La délibération est acceptée par 22 voix « pour », soit à l'unanimité.

11. <u>Projet de délibération</u>

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.



- 12. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Jacqueline Tomasini, MM. Andrew Arpidone, Philippe Calame et Fabiano Forte, Conseillers municipaux du groupe PDC intitulé: « Pour la création d'un mémento des familles ». Discussion. Vote. (MM-12-06)
 - point reporté à la prochaine séance.
- 13. <u>Propositions du Conseil administratif.</u>
 - M. Détruche, Maire, le Conseil administratif n'a pas de proposition.

14. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 15 mai 2012 par :

14.1. <u>de M. Andrew Arpidone, Conseiller municipal du groupe PDC, relative à la sécurité sur le territoire de la commune</u> :

En préambule, il convient de souligner que les événements indiqués dans votre exposé sont particuliers et nous osons espérer qu'ils seront exceptionnels. Des enquêtes sont en cours à ce sujet et nous relevons que la prévention contre de tels actes n'est pas de la compétence des communes et de leur police municipale.

Toutefois, le Conseil administratif est conscient de la montée de la violence et des incivilités dans notre Commune et il le déplore. Pour lutter contre de tels évènements, nous exposons ci-après les différentes dispositions prises :

1. <u>Un contact récent a-t-il été pris avec les autorités cantonales, afin d'exposer notre désarroi face à cette situation ?</u>

Outre une rencontre mensuelle avec les membres du poste de police de Chêne, les représentants des douanes suisses et les agents de la police municipale, le soussigné est membre de la commission consultative de la sécurité de l'Association des Communes Genevoises. A ce titre, il a de fréquents contacts avec les hautes instances de la police judiciaire et de la gendarmerie cantonale.

A la suite des graves évènements survenus à Chêne-Bourg et à Chêne-Bougeries, les Conseillers administratifs des trois communes chênoises ont reçu Madame Isabel Rochat, Conseillère d'Etat chargée du Département de la Police et de la Sécurité ainsi que Madame Monica Bonfanti, chef de la police.

Lors de cette rencontre les magistrats communaux ont insisté pour que les représentants de la gendarmerie cantonale soient omniprésents sur le territoire de nos communes (ouverture élargie du poste de gendarmerie) et nous avons appris que des engagements supplémentaires auront lieu au niveau de la gendarmerie cantonale.



Nous avons obtenu diverses statistiques établies par la police cantonale, quant aux interventions de la police à Thônex (+ 10,8% entre 2010 et 2012) et à la présence policière sur notre territoire (+ 32,7% entre 2011 et 2012)

- Dans la négative, cela est-il prévu dans un délai proche ?
 Voir réponse sous chiffre 1.
- 3. <u>Quelles sont les mesures entreprises et/ou envisagées par le</u> Conseil administratif suite à ces événements ?

Le Conseil administratif déploie tous ses efforts pour étoffer l'effectif du service de police municipale qui compte actuellement 6 agents (+ 1 collaboratrice administrative). Le but est que l'effectif de ce service soit de 10 agents. A ce sujet, 3 candidats qui vont suivre la prochaine session de cours de formation pour les APM devraient être engagés par Thônex.

Il a également été mis sur pied une collaboration avec un groupe de Travailleurs Sociaux Hors Murs (dont deux sont exclusivement en activité sur Thônex).

Nous souhaitons également augmenter l'installation de caméras de vidéosurveillance qui, à défaut de pouvoir servir de preuves, peuvent se montrer dissuasives.

14.2. M. Marc Kilcher, Conseiller municipal du groupe PLR ayant comme intitulé: « Citoyens d'honneur de Thônex : de quoi s'agit-il et qui décide ? »

MM. Decrey et Kilcher n'étant pas présents la réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

Aucune nouvelle question écrite n'a été déposée.

15. <u>Propositions individuelles et questions</u>

15.1. <u>Cheminement piétonnier av. Adrien-Jeandin – route Blanche</u>

M. Singh, je tiens à féliciter le Conseil administratif et en particulier M. Philippe Decrey pour la rapidité avec laquelle la commune est intervenue pour remplacer le revêtement du cheminement piétons qui mène à la douane de Thônex-Vallard.

15.2. <u>Transports publics</u>

M. Singh: certains d'entre vous l'ont appris dans le journal de la Tribune de Genève le tram 16 ne reviendra pas sur les Trois Chêne. Le Conseil d'Etat a ainsi répondu à une pétition qui émanait de la commune de Chêne-Bourg, pétition semblable à la nôtre. La réponse du Conseil d'Etat est-elle également valable pour Thônex? Pour la petite histoire, à Zurich, différentes lignes de trams empruntent les mêmes rails en centre ville et le réseau fonctionne parfaitement.



 M. Détruche : nous avons été mis au courant oralement pour Thônex mais nous n'avons pas reçu de courrier à ce sujet.

15.3. Remerciements

M. Castelli : je tiens à remercier le Conseil administratif et le secrétariat général en mon nom et celui de mon épouse pour le cadeau qui m'a été remis ce soir. Je remercie également mes collègues du Conseil municipal pour les différents messages et autres attentions qui nous ont été adressés.

15.4. Halle de Curling

- M. Castelli : la commune de Chêne-Bourg a-t-elle finalement voté le droit de superficie pour la construction de ce projet au CSSM.
- M. Détruche : oui, les trois communes ont voté ce droit. Ceci c'est passé très facilement à Chêne-Bougeries et Thônex et l'Histoire retiendra que Chêne-Bourg a également accepté!

15.5. <u>CEVA</u>

M. Knörr: je suis surpris des propos que l'on a entendu étant donné que les opposants et mon parti ont martelé pendant des années que le Canton allait se contenter de tracer un gros sillon à travers les trois Chêne et de planter des immeubles aux endroits où des opérations immobilières peuvent se réaliser. Pour le reste, les communes n'auront que leurs yeux pour pleurer. La boîte de Pandore est ouverte et nous aurons certainement d'autres surprises!

*

La séance est levée à 23h.25.

Le Président Le Secrétaire

M. Fabiano Forte M. Philippe Guex